



# COMMUNE DE MEX

## PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 3 / 2021

Mex, le 31 mai 2021

### **DEMANDE DE CREDIT POUR LE RACCORDEMENT DES MAISONS FORAINES AU RESEAU D'EPURATION SISES LE LONG DE LA RC 251 ET LE BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA ZONE DU QUARTIER DU LONGET**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **Historique**

La construction de la station d'épuration et de son réseau de canalisations en 1989 par l'AIEV (association des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ), a incité la commune de Mex à entreprendre, dans les années 1990, la mise en séparatif du village. Dans un premier temps, la partie inférieure, puis le village supérieur et la liaison entre les deux parties. L'éclairage public au quartier des Esserts, le télé-réseau et la conduite de gaz ainsi que la réfection de la canalisation d'eau potable ont été simultanément entrepris. Le raccordement des maisons foraines au nord du village faisait aussi partie des travaux. Vu le montant à investir pour l'ensemble des travaux, soit environ CHF 10'000'000.-, le Conseil général en 1991 a demandé sur proposition de la municipalité de reporter ultérieurement le raccordement des maisons foraines. En 2012, lors des travaux de réfection de la RC 251, le changement de la canalisation de l'eau potable sur une partie de cette route a été exécuté. La question de la pose d'une conduite en attente pour l'épuration des fermes foraines avait été soulevée mais la municipalité de l'époque y avait renoncé pour des raisons financières.

#### **Opportunité**

Actuellement les personnes non raccordées au réseau d'épuration disposent d'une fosse septique, ou pour les agriculteurs d'une fosse à lisier, voire d'un étang. Depuis plusieurs années, le canton exige pour les personnes non raccordées, ceci en cas de travaux sur leur bâtiment, de prévoir un système d'épuration individuel ou de se raccorder au réseau communal.

Le PDDE (plan directeur pour la distribution de l'eau potable) établi en 2019 par le bureau d'ingénieurs BBHN préconise plusieurs améliorations de notre réseau d'eau potable, dont le bouclage entre le chemin du Dernier Mur et la route cantonale, à la hauteur des deux fermes, ceci afin de permettre, en cas d'incident sur ladite conduite de ne fermer que le secteur concerné sans couper l'eau pour tout le quartier du Longet.

Vu le projet de bouclage précité, la municipalité a profité de demander une étude afin de raccorder les maisons foraines sises le long de la route de Cossonay au réseau communal.

#### **Descriptif**

Les travaux consisteront à mettre en place un nouveau collecteur pour le raccordement des eaux usées en polypropylène compact DN160 et DN200 et une conduite de bouclage pour l'eau potable en polyéthylène avec une pression nominale de 16 bar et un diamètre extérieur en 160mm. La borne hydrante existante sur la parcelle n°239 sera remplacée et rapprochée de la RC.

Les eaux claires des parcelles privées seront soit infiltrées, soit raccordées aux collecteurs existants.

Tous les services publics ont été consultés pour connaître leurs intentions d'extension ou réfection de leurs réseaux dans le secteur concerné afin qu'ils puissent réaliser ces travaux en commun avec ceux de la commune. A ce jour, aucun service n'a montré une volonté d'entreprendre des travaux. Une nouvelle et dernière consultation sera mise sur pied ultérieurement.



## COMMUNE DE MEX

Les propriétaires privés ont également été informés du projet afin qu'ils puissent profiter de réaliser les travaux de mise en séparatif les concernant en parallèle aux travaux communaux.

La route cantonale ayant été refaite récemment, les trois traversées sous la RC251 seront prévues au moyen d'un pousse-tube sous la route, sans interruption du trafic. Un tube de réserve DN60 sera posé en attente pour permettre à la commune de tirer des câbles supplémentaires sous la RC en cas de besoin.

Sur les parcelles concernées par la pose de la conduite de bouclage pour l'eau potable, la nouvelle conduite d'eaux usées sera posée en fouille commune.

Sur le reste des parcelles traversées, le tracé est prévu en fouille ouverte ; pour la plupart à travers champs, mais aussi en banquettes de route.

Du fait de la légère différence de hauteur disponible, les conduites d'eau usées auront une faible inclinaison. Afin de garantir le maintien des pentes et la durabilité, l'enrobage des conduites sera en béton. Des chambres de visite seront prévues afin de permettre le contrôle et l'entretien des canalisations.

La réalisation des travaux se fera en coordination avec les cultures existantes sur les champs à traverser.

### Estimation des coûts

Selon les devis demandés aux entreprises de génie-civil et d'appareillage le budget des travaux est le suivant :

	Réseau épuration	Réseau eau potable	Total CHF	
Génie Civil				
Séparatif secteur nord	312'000.-		312'000.-	
Séparatif secteur sud	93'000.-		93'000.-	
Bouclage eau potable		24'000.-	24'000.-	
Appareillage				
Sanitaire conduite bouclage eau potable		49'000.-	49'000.-	
Honoraires Direction des travaux				
Séparatif nord	51'000.-		51'000.-	
Séparatif sud	16'000.-		16'000.-	
Eau potable		13'000.-	13'000.-	
Frais annexes				
Honoraires géomètre, servitudes,	4'500.-	500.-	5'000.-	
Frais mise à l'enquête	8'500.-	1'500.-	10'000.-	
Indemnités, pertes de culture	9'500.-	500.-	10'000.-	
Divers et imprévus 5%	25'500.-	4'500.-	30'000.-	
TVA 7.7%	40'000.-	7'000.-	47'000.-	
<b>TOTAL CHF</b>	<b>TTC</b>	<b>560'000.-</b>	<b>100'000.-</b>	<b>660'000.-</b>

### Subvention

Les travaux de génie civil et appareillage pour le secteur eau potable seront subventionnés par l'ECA à un taux de 10 à 15%.

### Financement

Selon notre règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées, les taxes de raccordement au réseau d'épuration seront facturées aux personnes concernées par ces travaux, soit 1% de la valeur ECA (indice 100). La participation privée devrait s'élever à env. CHF 50'000.-.

Le financement sera assuré par un emprunt maximum de CHF 660'000.- au taux le plus favorable du marché actuel.



## COMMUNE DE MEX

### Amortissement

Eau potable :

Le solde des travaux, après encaissement de la subvention ECA, sera amorti par un prélèvement unique du fonds de réserve affecté, compte no. 9280.81, fonds de réserve service des eaux, qui s'élevait au 31.12.2020 à CHF 243'489.80.

Réseau d'épuration :

Le montant des travaux sera amorti par un prélèvement unique du fonds de réserve affecté au réseau d'égout et d'épuration, compte no. 9280.46, qui s'élevait au 31.12.2020 à CHF 633'192.72.

### CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX,

- vu le préavis municipal no. 3 / 2021 du 31 mai 2021
- oui le rapport de la commission gestion-finances et le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- **d'accorder un crédit de CHF 660'000.-, pour le raccordement des maisons foraines au réseau d'épuration sises le long de la RC 251 et le bouclage du réseau d'eau potable de la zone du quartier du Longet,**
- **d'autoriser la municipalité à conclure l'emprunt nécessaire aux meilleures conditions du marché,**
- **d'amortir cet investissement, pour le réseau d'eau par la subvention ECA et le solde par un prélèvement unique du compte 9280.81 (fonds de réserve service des eaux) et pour le réseau d'épuration, par un prélèvement unique du compte 9280.46 (fonds de réserve réseau d'égouts et d'épuration)**
- **de prélever les charges courantes et d'exploitation directement sur le compte de fonctionnement.**

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le Syndic

Gregory Wyss



La Secrétaire

Juliane Brandt-Monnier

Adopté par la municipalité lors de sa séance du 31 mai 2021

# Direction Penthaz



